

Avis


Il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil communal du 16 avril 2024 concernant la le règlement communal fixant modalités d'organisation de la vente aux enchères de bois de chauffages a été approuvée par le Ministre des Affaires intérieures en date du 2 mai 2024, réf : 848x71b3c.

Le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 08 MAI 2024

Steinfort, le 08 MAI 2024.



Le bourgmestre



Le secrétaire communal